

# La protection des biens culturels et le propriétaire privé

Marie-Sophie de Clippele

Assistante à l'Université Saint-Louis  
Bruxelles

[msdeclippele@gmail.com](mailto:msdeclippele@gmail.com)



**Vincent Van Gogh, *Le Jardinier*, 1889**  
Galleria Nazionale d'Arte Moderna, Roma

# I. L'ingérence dans le droit de propriété

L'ingérence étatique par les lois de protection des biens culturels est justifiée si :

1. légale
2. légitime
3. proportionnée

(Cour EDH, *Beyeler c. Italie*, 5 janvier 2000)

# I. L'ingérence dans le droit de propriété

- Pays protectionnistes → riches en biens culturels
- Pays de marché → pauvres en biens culturels

# I. L'ingérence dans le droit de propriété

Droit belge :

- Décret de la Communauté française du 11 juillet 2002
- Décret de la Communauté flamande du 24 janvier 2003

# II. Illustrations

## 1. CLASSEMENT

- avantages

- inconvénients

# II. Illustrations

## 1. CLASSEMENT

- Quel type de classement?
  - par liste
  - par catégorie

## II. Illustrations

### 1. CLASSEMENT

- Consentement préalable du propriétaire?

## II. Illustrations

1. CLASSEMENT
2. EXPORTATION

Contrôle de la libre circulation des biens culturels

## II. Illustrations

1. CLASSEMENT

2. EXPORTATION

- Les biens culturels interdits de sortie
- Les biens culturels autorisés à l'exportation
- L'absence d'autorisation

# Refus à l'exportation

(1) Droit à l'indemnité?

# Refus à l'exportation

(1) Droit à l'indemnité?



# Refus à l'exportation

(1) Droit à l'indemnité?

(2) Offre d'achat obligatoire

# Refus à l'exportation

(1) Droit

(2) Offre





**Antonio Canova, *Les Trois Grâces*, 1817**

# Un autre contrôle : le droit de préemption



# II. Illustrations

1. CLASSEMENT

2. EXPORTATION

3. SANCTION

- Sanctions civiles

- Sanctions pénales & administratives

# Conclusion

“Les hommes oublient plus facilement la mort de leur père que la perte de leur patrimoine”

N. Machiavel, *Le Prince*, 1513.

# La protection des biens culturels et le propriétaire privé

Marie-Sophie de Clippele

Assistante à l'Université Saint-Louis  
Bruxelles

[msdeclippele@gmail.com](mailto:msdeclippele@gmail.com)